

Forum en ligne pour préparer du Programme de développement des capacités sur les dispositions à prendre au niveau national sur les connaissances traditionnelles pour atteindre l'Objectif 18 et pour contribuer à l'Objectif 16 du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020

30 novembre 2017

Webinaire en FRANÇAIS | 30/11/2017 | 8:00-10:00 EDT/NY –

1. Dispositions à prendre au niveau national sur les connaissances traditionnelles¹

8:00-8:03	❖ Mot de bienvenue de la modératrice Mme Eva Gurria, Programme des Nations Unies pour le Développement
8:03-8:25	❖ Mme Julie Roy, Secrétariat de la CDB Introduction au Forum en ligne et aux ateliers régionaux Introduction aux dispositions à prendre au niveau national pour la protection et la promotion des connaissances traditionnelles pour soutenir la mise en œuvre de l'Article 8(j) de la Convention sur la diversité biologique, incluant par l'utilisation des Lignes directrices volontaires de Mo'otz Kuxtal ² , pour atteindre l'Objectif 18 et contribuer à l'Objectif 16 du Plan stratégique pour la diversité biologique (2011-2020).
8:25-8:45	❖ Discussion et échanges sur les dispositions à prendre au niveau national sur les connaissances traditionnelles Modérateur, M. Marion Marigo , Programme des Nations Unies pour le Développement et Mme Julie Roy, Secrétariat de la CDB

2. Accès et partage des avantages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles

8:45-8:48	❖ Mot de bienvenue de la modératrice Mme Eva Gurria, Programme des Nations Unies pour le Développement
8:48-9:08	❖ M. Fouad Berggui , Programme des Nations Unies pour le Développement Instaurer la confiance pour le développement de produits dérivés des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées.
9:08-9:20	❖ M. Mohamed Handaine , Forum international autochtone sur la biodiversité Exemples de processus de consentement préalable donné en connaissance de cause, conditions convenues d'un commun accord et dispositions pour le partage des avantages pour l'accès aux connaissances traditionnelles, et exemples de protocoles communautaires

¹ Telles que mécanismes, législation ou autres initiatives appropriées

² Lignes directrices facultatives pour l'élaboration de mécanismes, d'une législation ou d'autres initiatives appropriées pour assurer le « consentement préalable donné en connaissance de cause », le « consentement préalable donné librement et en connaissance de cause » ou « l'approbation et la participation » selon les circonstances nationales, des peuples autochtones et des communautés locales² pour l'accès à leurs connaissances, innovations et pratiques, pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation et de l'application de ces connaissances, innovations et pratiques présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et pour le signalement et la prévention d'une appropriation illicite des connaissances traditionnelles

9:20-9:50	<p>❖ Discussion et échanges sur les dispositions à prendre au niveau local sur les connaissances traditionnelles Modérateur, M. Marion Marigo, Programme des Nations Unies pour le Développement</p>
-----------	--

Conclusion et suivi pour la mise en œuvre des ateliers de formation régionaux

Mme Julie Roy, Secrétariat de la CDB